21e ANNÉE N° 1067 PARAIT LE SAMEDI 24 JUIN 1905

SISTERON JOURNAL

REPUBLICAIN INDEPENDANT

Littéraire, Commercial et d'Annonces Judiciaires

ABONNEMENTS
PAYABLES D'AVANCE
Quatre francs par an
ÉTRANGER, le port en sus

ADMINISTRATION et REDACTION
12, rue de l'Horloge
LES MANUSCRITS NON INSÉRÉS NE SERONT PAS RENDUS
On s'abonne dans tous les Bureaux de Poste

ANNONCES
Judiciaires (la ligne).....0,20
Commerciales (la ligne).....0.15
Réclames (la ligne).....0,30
Pour les grandes annonces et les annonces répétées on traite de gré à gré.

Commission Sanitaire
de la
Circonscription de Sisteron

Procès-Verbal
de la séance du 21 avril 1905.

L'an mil-neuf-cent-cinq et le vendredi 21 avril à 3 heures du soir, la Commission Sanitaire de la circonscription de Sisteron, régulièrement convoquée par M. le Sous-Préfet, son président, s'est réunie à la sous-préfecture.

Etaient présents :

MM. Schneider, sous-préfet, président :
Chatenier, docteur en médecine ;
Ferrand, pharmacien ;
Silvestre, expert-vétérinaire ;
Tapiot, ingénieur ;
Tardieu, pharmacien, secrétaire.

absent pour cause de maladia : Giraud, conseiller général, vice-président.

M. le Sous-Préfet ouvre la séance par un rapide exposé de l'objet principal de la réunion. Il s'agit avant tout de s'occuper des questions d'hygiène et de poursuivre l'œuvre d'assainissement de la ville de Sisteron et de l'arrondissement. M. Schneider propose de formuler par voie d'affiche un avertissement à la fois bienveillant et catégorique, adressé à la population, en vue d'obtenir une plus grande propreté dans les divers quartiers de notre ville. Cette proposition est acceptée par l'unanimité de la Commission. M. Tardieu, secrétaire, est chargé de la rédaction de cette affiche qui comprendrait à la fois des avis et des indications.

La Commission aborde ensuite la question de l'eau d'alimentation dont la quantité disponible devient de jour en jour insuffisante à Sisteron. L'adduction de nouvelles quantités d'eau potable s'impose d'autant plus impérieusement que la nouvelle Ecole Supérieure des filles va s'ouvrir prochainement et avec elle tout le groupe scolaire sera constitué sur un emplacement où n'arrive actuellement aucune eau, alimentaire ou non.

Sur la proposition de M. le sous-préfet, la Commission demande à M. Tapiot, ingénieur un rapport sur cette question et sur une autre qui lui est connexe, l'établissement d'un réseau d'égouts. La Commission d'écide d'aviser M. le Maire de Sisteron qu'elle s'opposera à l'ouverture de l'Ecole primaire des filles tant qu'on aura pas pourvu cet établissement, par une moyen quelconque, d'une amenée et d'une chssse d'eau pour l'évacuation des matières usées. Ce désidératum serait d'ailleurs facile à remplir, grâce au système que préconise M. Tapiot. Le voici tel qu'il le décrit lui-même :

« *Nettoyage et assainissement des Water-Closets de l'Ecole des Filles.*

« *Les lieux d'aisance établis dans la cour de l'Ecole des filles fonctionneront dans le système du tout à l'égout. Mais pour qu'ils ne donnent aucune odeur, il faut et il est indispensable que les matières soient immédiatement entrainées et que le siphon obturateur soit toujours rempli d'eau ; or actuellement, aucune disposition n'est prévue pour assurer l'amenée de l'eau aux trois cabines existantes. Cependant il est facile d'avoir un excellent fonctionnement, à peu de frais, pendant huit mois par an avec les eaux du canal de Sisteron, remontées à l'aide d'un bélier à une fontaine coulant au quartier de la Coste à une soixantaine de mètres de l'Ecole. Il suffirait d'amener les eaux du bassin à un réservoir de chasses autsmatiques (brevet Adams) construites par la maison E. Jacob et Ce. En employant le N° 1035 de 50 litres de capacite, on obtiendrait une chasse toutes les vingt minutes.*

« *Linstallation serait peu couteuse, elle ne dépasserait pas 300 francs, se décomposant de la manière suivante :*

1° 60 mètres environ de canalisation en tuyaux de fonte de 0m03 de diamétre intérieur à 3 fr. le mètre y compris toutes fournitures, tranchées et pose. . . . . 180 fr.
2° Un réservoir de chasse de 1035 de la maison Jacob, achat et mise en place. . . . . 90 fr,
3° 4 m. tuyaux de plomb à 5 fr, le mètre, y compris pose et fourniture des colliers. . . . . 20 fr.
4° Percées de murs à . . . . . 10 fr.
Dépense maximum, ... 300 fr.

On peut encore réduire la dépense en employant un réservoir de chasse N° 133 bis ne coutant que 66 fr., les chasses de 20 litres auraient lieu toutes les dix minutes environ. »

La Commission est d'avis que la préférence devra être donnée à la chasse de 50 litres, étant donné le diamètre des tuyaux d'évacuation.

Afin de se rendre compte par elle-même de l'Etat des rues. la Commission sanitaire fera de fréquentes visites dans les divers quartiers de la ville ; à cet effet, elle se divisera en deux sous-Commissions : l'une chargée de parcourir la partie haute de la ville et composée de MM. le Sous-Préfet, Ferrand et Chatenier, tandis que MM. Tapiot, Silvestre et Tardieu, visiteront les quartiers qui bordent la Durance.

M. Ferrand appelle l'attention de la Commission sur un égout de l'Hôpital, circulant à a découvert et répandant des émanations infectes sur l'avenue de la gare, émanations qui constituent un danger pour la santé publique. La Commission sanitaire décide d'inviter l'Administration de l'Hospice à faire cesser cet état de choses, soit par la construction d'une fosse sceptique, soit par un autre moyen et pour arriver sans tarder à une amélioration réelle, l'Administration de l'Hospice devra traiter ses eaux résiduaires par le sulffate de fer, produit minime et doué d'une action désinfectante notable. La Commission sanitaire n'hésiterait pas à provoquer des procès-verbaux à ce sujet s'il en était pas tenu compte de ses observations sur toutes ces questions de l'hygiène.

A propos de la réfection de la canalisation de la fontaine du Molard. M. Tardieu demande que ces travaux soient exécutés avec le plus grand soin et qu'une galerie de captage soit creusée assez avant dans la montagne pour mettre la source, à son origine, à l'abri de toute contamination, comme elle devra l'être ensuite sur le trajet d'amenée par l'étanchéite des tuyaux. D'ailleurs une surveillance rigoureuse devra être exercée sur cette région du bas Molard qui se présente comme une sorte de dépotoir M. Tardieu demande en outre que les borne-fontaines du canal soient munies de plaques portant, en inscription très visible, les mots : **Ne pas boire** — l'indication qui figure actuellement sur ces fontaines étant absolument insuffisante et en partie détériorée ou effacée. La commission s'associe à ces désiderata et prie le Conseil municipal d'y faire droit.

La Commission se préoccupe ensuite de la mortalité infantile. M. le Dr Chatenier qui a étudié cette question sur le désir de M. le sous-préfet, a constaté que la moralité infantile est à Sisteron de 22 0/0, chiffre fort élevé. Il propose une création d'un service de consultation hebdomadaire pour les nourrissons. La Commission émet un vœu favorable à cette création et décide que le rapport du Dr Chatenier sera annexé au procès-verbal de cette séance. Une dernière question, celle du lait, fait l'objet de diverses observations, desquelles il résulte que les marchands de lait devront être soumis désormais à un contrôle plus sérieux, que des prélévements seront fréquemment opéré par le brigadier de police et la gendarmerie pour être soumis à l'analyse et que des procès-verbaux seront dressés contre les marchands de lait contrevenants. Quelques membres de la Commission pensent que les vaches laitières ne sont pas suffisamment surveillées et qu'il serait indispensable de s'assurer de temps à autre, par l'épreuve de la Tuberculine qu'il n'existe pas de vaches laitières tuberculoses. Le réactif (tuberculin) devra être mis à la disposition de M. Sylvestre, expert-vétérinaire, par le Conseil Municipal.

La Commission sanitaire, avant de se séparer, décide que le procès-verbal de la présente séance sera, dans sa teneur intégrale communiqué à M. le Maire de Sisteron, avec prière d'en donner lecture au Conseil Municipal.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Chronique Locale
ET RÉGIONALE
—o—
SISTERON

Société des Excursionnistes Sisteronnais. — L'excursion de Lure qui devait avoir lieu demain dimanche, est renvoyée par suite de l'incertitude du temps au 9 Juillet.

Départ à 3 h. du matin, voiture de Sisteron à Valbelle ; marche : montée 5 h., descente 3 h. 1/2 ; port de vivres obligatoire pour le repas de midi ; dépenses : 3 francs environ. La liste des sociétaires devant prendre part à cette excursion sera close le 4 juillet.

Excursion du 2 juillet — Cirque d'Eyguians et visite à l'usine de carbure de calcium de Serres.

Départ : chemin de fer à 5 h. 44 du matin, rentrée à Sisteron, 7 h. soir, port de vivres ; dépenses, chemin de fer jusqu'à Serres 1 fr. 40.

Les dames pourront prendre part à cette excursion.

La liste des sociétaires devant prendre part à cette excursion sera arrêtée le samedi 1r juillet à 1 h. 1/2 de l'après-midi.

Enregistrement. — M. Demoulin, sous-inspecteur à Sisteron, est nommé dans le département de l'Isère.

M. Metge, sous-inspecteur sans résidence fixe dans le département du

---

Feuilleton du *Sisteron-Journal*

N° 21

LE SECRET DU PERE ANSELME

PAR

Henry DURLAND

IV

DEUX RIVALES

Je ne sais ce qu'il vous a fait accroire, mais ce que je sais, c'est que vous n'avez pas le droit de l'aimer...

— Mais c'est infâme, cela ! interrompit Rosette devenue livide aux paroles qu'elle venait d'entendre... M'expliquerez-vous, madame ?...

— Je n'ai pas d'explication à vous donner, fit dédaigneusement la comtesse, Si je suis venue ici, si j'ai daigné m'abaisser à pénétrer dans ce taudis, c'est que je tenais à éviter pour vous et les vôtres un malheur qui ne tarderait pas à arriver, si vous aviez un moment la folle pensée de me résister !

Elle s'arrêta pour juger de l'effet que ses paroles produisaient sur Rosette.

Celle-ci était atterrée. En une seconde, tout un rêve de bonheur s'effondrait devant elle. Elle cherchait à comprendre, à s'expliquer pourquoi celui à qui elle avait donné toute son âme, heureuse, de la donner, lui avait menti à ce point. Georges l'amant d'une autre ! Georges qui, cent fois, lui avait répété qu'il n'avait jamais ainsi, qu'il était libre,

Georges l'avait trompée, abusée, s'était joué d'elle.

— Non, s'écria-t-elle, cela n'est pas !

La comtesse regarda fixement la jeune fille, puis, prenant un ton doucereux, elle lui dit :

— Ma pauvre enfant, je comprends toute votre douleur et me reproche presque d'en être la cause. Mais cet entretien était nécessaire indispensable ; et je vous le répète, si je me suis décidée à venir vous trouver, c'est afin d'éviter les malheurs qui n'auraient pas manqué de s'abattre sur vous, dans l'avenir, si vous étiez restée ignorante de la vérité.

Maintenant Rosette pleurait à chaudes larmes.

— C'est affreux ! c'est affreux ! eut-elle la peine de murmurer. Moi qui l'aimais tant !...

— Courage, mademoiselle, lui dit la comtesse, car je ne vous cache pas que vous n'êtes pas au bout de vos peines...

Rosette leva sur la visiteuse ses grands yeux bleus, tout voilés de pleurs.

— Est-il possible de souffrir davantage ? fit-elle tristement. Et puis-je avoir plus de peine que je n'en ai en ce moment ?

La comtesse continua :

— Le coup qui vient de vous frapper est terrible, je le vois, je le sens. Et pourtant, au fond de votre cœur blessé reste peut-être l'espérance de le revoir, de lui parler, de l'excuser, de lui pardonner. Eh bien, cette espérance même, il faut que vous y renonciez. Il faut que vous me promettiez de ne jamais revoir Georges.

Rosette fit un effort pour répondre.

— Je ne le reverrai pas, je puis vous le promettre !... Et pourquoi le reverrai-je ? Jamais je ne pourrai lui pardonner, non d'aimer une autre femme que moi, mais de m'avoir trompée en me jurant qu'il n'aimerait que moi !

La comtesse que ces simples paroles froissaient singulièrement, car, en elle même, elle se disait qu'elles étaient l'expression de la vérité, eut un petit ricanement.

— Oh ! fit-elle, les hommes racontent toujours à la femme qu'ils désirent qu'ils n'ont jamais aimé, qu'ils n'aiment et qu'ils n'aimeront jamais qu'elle ! On voit bien que vous ne les connaissez pas — heureusement pour vous, ma pauvre enfant ! Si vous saviez de quoi ils sont capables !

Pour Rosette l'entretien devenait pénible. Elle ne savait pas dissimuler : dans ses yeux, dans toute son attitude, se lisait le désir qu'elle avait de rester seule, pour se livrer tout entière à son affliction, à l'amertume de ses pensées !...

La comtesse s'en aperçut.

— Ainsi, insista-t-elle, c'est bien convenu ? Vous ne reverrez pas Georges !

— Je ne le reverrai pas...

(*à suivre*)

HENRY DURLAND.

© VILLE DE SISTERON

Gard, est nommé sous-inspecteur dans les Basses-Alpes.

Postes. — M. Reynaud, facteur à Sisteron (emploi supprimé), est nommé facteur à Manosque (emploi créé).

Fête Scolaire. — La fête des Ecoles laïques a été très réussie. A trois heures près de 300 enfants revêtues de leurs plus beaux atours prenaient place dans la vaste cour du Collège, où une estrade coquettement décorée avait été dressée.

Après divers discours très applaudis, le programme, très bien composé, se déroule à la grande joie de la nombreuse assistance. Chœurs d'enfants, filles et garçons ont charmé l'assemblée et la société des Touristes tait entendre les meilleurs morceaux de son répertoire. Des rafraichissements et des gâteaux ont été distribués ensuite à tous les enfants dont la joie était rayonnante. Enfin, après l'exécution par la musique et les élèves de l'Ecole supérieure de filles de l'*Hymne à la Mutualité*, ont se sépare le cœur joyeux de cette belle et grande manifestation.

Concours agricole. — Il est ouvert cette année dans le département des Basses-Alpes un concours entre les agriculteurs du département pour le meilleur emploi des engrais chimiques, principalement du nitrate de soude sur leurs cultures. 400 francs de primes seront distribué à ceux qui auront été jugés les plus méritants et qui auront employé ces engrais chimiques dans les meilleures conditions.

Ceux qui désirent concourir devront adresser une demande au professeur départemental d'agriculture à Digne, avant le 30 juin 1905. Il leur sera envoyé un programme détaillé du concours et des conditions à remplir.

ETAT-CIVIL

du 16 au 23 Juin 1905.

NAISSANCES

MARIAGE

Néant.

DÉCÈS

Estublier Marie-Madeleine, épouse Lieutier, 36 ans. — Bayle Albert, 3 mois. — Œuf Marie, 70 ans. — Gasquet Jacques, 82 ans.

P.-L.-M. — La Compagnie vient de publier un Album artistique de vues de la Savoie, du Dauphiné, de la Côte d'Azur, du Nivernais, de la Bourgogne, de la Franche-Comté, de l'Auvergne, etc.

Cet Album, qui renferme près de denx cents reproductions en similigravures et dessins à la plume, est mis en vente au prix de 0,50 c. dans les bibliothèques des principales gares du réseau, il est envoyé également à domicile sur demande accompagnée de 0 fr. 60 en timbres-poste et adressée au Service Central de l'Exploitation, 20, boulevard Diderot, à Paris.

Joli travail à faire
CHEZ SOI

Sans connaissances spéciales, très facile, d'un rapport de 4 à 6 fr. par jour, est offert de suite à dames demoiselles ou messieurs ayant loisirs. Ecr. à M. SALINS, 29, Boul^d Magenta, Paris. Maison brévetée et médaillée (5e année.)

A CÉDER DE SUITE
pour cessation de commerce

Très ancien magasin de mercerie, bonneterie, rubans, dentelles, passementerie, etc, etc., bien situé et possédant une nombreuse clientéle.

Occasion à saisir !

on pourrait donner des facilités pour le payement.

S'adresser au bureau du Journal.

Etude de M^e Ch. BONTOUX
Avoué, Licencié en Droit
à **Sisteron** (Basses-Alpes)

VENTE
Sur Saisie - Immobilière

Il sera procédé le **mardi dix-huit Juillet** *mil-neuf-cent-cinq à* **neuf** *heures du matin, à l'audience des criées du Tribunal Civil de Sisteron, au Palais de Justice, à la Vente aux Enchères Publiques des immeubles ci-après désignés situés sur le territoire de la commune de* **Chateaufort**, *canton de la Motte-du-Caire, arrondissement de Sisteron, Basses-Alpes.*

PREMIER LOT

Tout un **domaine** situé à Chateaufort quartier des Amayons composé de bâtiments d'habitation et d'exploitation construits sur les numéros 50, 51, 51 bis, 52, 52 p. 53 p. 54, 55, de la section C. et des parcelles contiguës attenantes aux habitations, aux lieux dits : grand Chemin, numéros 38, 39, 40, 41, les Amayons, numéros 42, 43. 44, 45, 46, de la section C., champ de Catin, numéro 47 de la section C., la Route, numéro 48 de la section C., champ de la Vigne, numéros 49 et 56, la Lande, numéros 57, 58, 59, 60, 61, 62, le Murier, numéro 66, champ de Buffre, numéros 67, 68, 69, 70, 71, 72. ravin de la Vigne, numéro 151, champ d'Antoinette, numéros 155. 156, 157, 158, 159, 160, 161, 162, 163. 164, 165, 167, 168, 169, 170, 171, les Champons, numéros 782, 783, 787, 788, 789, champ long, numéros 790, 791, Chichi, numéros 792, 793, Gélone, numéros 794, 795, 796, 797, 798, 799, 800, 801, 802, 803, 804, 805, 806, 807 le tout section C. Les Ormiers numéros 775, 776, parcelles en nature de labour, prés, vague, pâture, bois taillis, jardin, aire, etc., cultivées ou non cultivées, formant un seul corps d'une contenance d'environ 43 hectares 34 ares 29 centiares, confrontant du levant Blanc Elzéa, du midi le chemin de Valernes à Saint-Geniez, du couchant le chemin communal et Collomp Honoré, du nord le chemin de Chateaufort à Saint-Geniez et Jaume Michel.

Mise à prix : **Quatre-mille-cinq-cents** francs.
ci.....**4.500** francs.

DEUXIEME LOT

Parcelle vague au quartier de Grand-Champ d'une contenance d'environ 26 ares 20 centiares, numéro 32 de la section C, ayant de tous côtés pour confront Roubaud Jules.

Mise à prix : **Cinq** francs.
ci.....**5** francs.

TROISIEME LOT

Vague au quartier des Ormiers, d'une contenance d'environ 66 ares 30 centiares, numéros 770, 771 de la section C. confrontant du levant Ravin des Martins, du midi Jaume Michel, du couchant Blanc Elzéa.

Mise à prix : **Dix** francs.
ci.....**10** francs.

QUATRIEME LOT

Bois taillis et vague au quartier de Freynier d'une contenance d'environ 4 hect. 70 ares 60 cent. numéros 408, 409, 410 de la section C. confrontant du nord le vallon, du levant le vallon, du midi et couchant Jaume Michel.

Mise à prix : **Cent-cinquante** fr.
ci.....**150** francs.

CINQUIEME LOT

Bois taillis et vague appelé les Pibons au quartier de l'Adrech, d'une contenance d'environ 55 ares, confrontant du midi le Ravin des Martins et de tous autres côtés Jaume Michel, numéro 428 de la section C.

Mise à prix : **Dix** francs.
ci.....**10** francs.

SIXIEME LOT

Propriété et nature de vague au quartier du Ravin des Martins, d'une contenance d'environ 32 ares 60 centiares, comprise sous le numéro 429 de la section C. confrontant de tous côtés Jaume Michel,

Mise à prix : **Cinq** francs.
ci.....**5** francs.

Après la vente au détail de chacun des lots ci-dessus, ils seront réunis en un seul bloc sur une mise à prix formée du montant des adjudications partielles.

SEPTIEME LOT

Petit **pré** au quartier du Ravin de la Vigne et du Pré-Long consistant en la moitié en contenance prise du côté du midi suivant une ligne tirant du levant au couchant et d'après les limites plantées à l'amiable par les frères Collomp d'une parcelle comprise sous les numéros 152, 153, 154 de la section C. d'une contenance totale d'environ trente-six ares onze centiares, confrontant du levant et du midi les autres propriétés saisies, du couchant et du nord Collomp Honoré.

Mise à prix : **Cinquante** francs.
ci.....**50** francs.

Ces immeubles ont été saisis à la requête de François-Placide **Collomp** propriétaire ayant demeuré à Chateaufort demeurant et domicilié actuellement à Sisteron ayant pour avoué Me Charles **Bontoux**.

Contre : François **Collomp** propriétaire demeurant et domicilié à Chateaufort.

Suivant procès-verbal de **Chaud**, huissier à la Motte-du-Caire, en date des vingt-huit et vingt-neuf avril mil-neuf-cent-cinq enregistré et transcrit au bureau des hypothèques de Sisteron le quatre mai mil-neuf-cent-cinq, volume 46, numéro 15.

Il est déclaré que tous ceux du chef desquels il pourrait être pris inscription sur les dits immeubles pour raisons d'hypothèque légale, devront requérir ces inscriptions avant la transcription du jugement d'adjudication sous peine de forclusion.

Pour tous renseignements s'adresser à Me Charles **Bontoux**, avoué à Sisteron, poursuivant la vente.

C. BONTOUX.

Dûment enregistré.

Etude de Me L. BÉQUART
Notaire
à **Sisteron** (Basses-Alpes)
(Successeur de Me BASSAC.)

Adjudication
VOLONTAIRE

Lé **Dimanche 9 juillet mil-neuf-cent-cinq** à **deux** heures après-midi à Sisteron en l'étude et par le ministére de Me **Béquart**, notaire à Sisteron, il sera procédé à la

Vente aux Enchères Publiques
d'un
VASTE DOMAINE
appelé "LA MARCELINE"

situé sur le terroir de la commune de **Peipin**, appartenant aux **Hospices** de **Sisteron**.

Composé de bâtiments d'habitation, bâtiments d'exploitation, source, terres arrosables, labours, vignes, prés naturels et artificiels, bois et vagues d'une contenance d'environ 37 hectares 40 ares 80 centiares.

Font également partie de la vente les capitaux vifs et morts attachés à l'exploitation.

Mise à prix ; Huit mille francs.
ci . . . 8.000 francs.

Pour tous renseignements s'adresser à Me **Béquart**, notaire rédacteur du cahier des charges.

Pour extrait :
L. BÉQUART.

Etude de M^e Ch. BONTOUX
Avoué, Licencié en Droit
à **Sisteron** (Basses-Alpes)

EXTRAIT
de jugement de séparation de biens

Suivant jugement contradictoire rendu par le tribunal civil de première instance de Sisteron le vingt-un juin mil-neuf-cent-cinq, la dame Marie-Constance **Gérard** épouse de Benonin-Bruno **Martin** avec lequel elle demeure et est domiciliée à **Faucon** a été séparée de biens d'avec son mari.

Pour extrait certifié conforme :
Sisteron, le 22 Juin 1905.
C. BONTOUX.

Etude de M^e Ch. BONTOUX
Avoué, Licencié en Droit
à **Sisteron** (Basses-Alpes.)

VENTE
Sur SURENCHERE

Il sera procédé le **mercredi douze Juillet** *mil-neuf-cent-cinq à* **dix** *heures du matin à l'audience des criées du tribunal civil de première instance de Sisteron, à la Vente aux Enchères Publiques des immeubles ci-après désignés, situés sur les territoires des communes de* **Volonne** *et de l'***Escale** *(canton de Volonne) arrondissement de Sisteron (Basses-Alpes).*

Immeubles situés à Volonne

PREMIER LOT

Labour au quartier des Demesses confrontant du nord Drivoy, du midi Nicolas et du couchant le chemin de Sourribes, d'une contenance d'environ 88 ares, numéros 387, 386, 387 de la section A.

Mise à prix : **Trois cent soixante** francs, ci.....**360** francs

DEUXIEME LOT

Pré au quartier de Sainte-Catherine au lieu dit Feymui, numéro 1358 de la section B. confrontant du nord Roman, du midi Roux et le vallon, d'une contenance d'environ 11 ares 4 centiares.

Mise à prix **Quatre-vingt-dix** fr.
ci.....**90** francs.

TROISIEME LOT

Prairie au quartier de Feymui d'une contenance d'environ 4 ares 94 centiares, numéro 1365 de la section B. confrontant du nord Paul et Michel, du levant la route neuve.

Mise à prix : **Cent-vingt-cinq** fr.
ci.....**125** francs.

QUATRIEME LOT

Maison située au quartier de la Baume, composée de cuisine, premier étage avec galetas et une cave au dessous, confrontant du levant la rue et du nord Marrou, numéro 142 de la section E.

Mise à prix : **Cent trente-cinq** francs, ci.....**135** francs.

CINQUIEME LOT

Pré et **Jardin** où se trouve un mauvais corps de bâtiment ayant servi de tannerie, sis au village de Volonne, quartier de la Baume, confrontant du midi Amenc, du nord Amayon d'une contenance d'environ 10 ares, numéros 25 et 35 de la section D.

Mise à prix : **Cent dix-sept** fr.
ci.....**117** francs.

SIXIEME LOT

Petite **maison** située à Volonne au quartier de la Baume, composée d'une écurie et grenier à foin, confrontant du levant la rue, du midi Mégy, numéro 144 de la section E.

Mise à prix : **Cent-soixante-et-quinze** francs.
ci.....**175 francs**.

SEPTIEME LOT

Remise sise à Volonne, quartier de la Baume avec vague, confrontant du nord le communal et du midi Sylvain, numéros 133, 130p. section E.

Mise à prix : **Cent** francs.
ci.....**100** francs.

HUITIEME LOT

Corps de bâtiment servant de grenier à foin, sis à Volonne au quartier de la Baume, confrontant du midi la rue et du couchant Giovanni, numéro 133 de la section E.

Mise à prix : **Vingt-quatre** fr.
ci.....**24** francs.

Immeubles situés à l'Escale

NEUVIEME LOT

(9e, 10e, 11e, 12e, 13e, 14e, 15e lots des premières affiches.)

Ce lot comprendra : 1° **Maison** sise à l'Escale, hameau de *Aco de l'hoste* qui se compose de diverses piéces, écurie, cave et grenier à foin, confrontant du nord, Boyer, du midi Trabuc, numéro 164 de la section B.

2° **Propriété** au quartier des Croues, confrontant du levant le vallon, du midi Plume, d'une contenance d'environ 11 ares, 10 centiares, numéros 863 et 864 de la section B.

3° **Propriété** sise au quartier des Auches, numéros 766, 767 de la section B. confrontant du levant Bourillon, du midi Jullien, d'une contenance d'environ 2 ares 72 centiares.

4° **Labour** au quartier des Graves numéro 235 de la section B. d'une

© VILLE DE SISTERON

contenance d'environ 4 ares 19 centiares, confrontant le communal et la Grave.

5° **Labour** sis au quartier du Seire, numéros 131 et 138 de la section D, d'une contenance d'environ 89 ares, 20 centiares, confrontant du levant le canal et le chemin, du couchant Martial Boyer, Sauvaire.

6° **Propriété** sise au quartier de Champferrier au lieu dit les Arbousses divisée en trois parcelles par le chemin, la route et le canal, numéros 226, 227, 246, 247 et 259 de la section D. d'une contenance d'environ 1 hectare 6 ares 15 centiares, confrontant du nord le canal, du midi la route.

7° **Labour** et **bois** au quartier du Petit Rut, numéros 180 et 244 de la Section A. d'une contenance d'environ 1 hectare 45 centiares, confrontant du nord Avril Adrien, du midi Blanc.

Mise à prix : **Deux mille trois cent quarante** francs.
ci.....**2.340** francs.

Ces immeubles ont été saisis réellement à la requête 1° de la dame Dulcia **Daumas**, sans profession épouse Séraphin **Boyer** ; 2° de Séraphin **Boyer** agissant tant en son nom personnel qu'en sa qualité de mari pour assister et autoriser son épouse propriétaire demeurant et domiciliés tous deux ensemble à l'**Escale** ayant pour avoué Me Charles **Bontoux**.

Contre la dame Alexandrine-Thérésine **Garcin**, veuve **Tivollier**, sans profession demeurant et domiciliée à **Constantine** (Algérie).

Suivant procés-verbal de Etienne, huissier à Volonne en date du treize février mil-neuf-cent-cinq, enregistré et transcrit au bureau des hypothèques de Sisteron le premier Mars mil-neuf-cent-cinq, vol. 46 Nos 2 et 3.

A l'audience du sept Juin mil-neuf-cent cinq, ces immeubles ont été adjugés à divers adjudicataires. Ils ont été surenchis : 1° les immeubles situés à l'Escale, le douze juin mil-neuf-cent-cinq par Louis **Amielh**, propriétaire demeurant et domicilié à Château-Arnoux, ayant pour avoué Me Charles **Bontoux**.

2° Le douze Juin mil-neuf-cent-cinq les 4m., 5m., 6m. et 8m. lots des immeubles situés à Volonne par Alphonse **Chauvin**, retraité, demeurant et domicilié à Sisteron ; 3° le quinze Juin mil-neuf-cent-cinq les 1r, 2m., 3m. et 7m. lots des immeubles situés à Volonne par Alphonse **Chauvin**, retraité, demeurant et domicilié à Sisteron, ayant pour avoué Me Charles **Bontoux**.

Il est déclaré que tous ceux du chef desquels il pourrait être pris inscription sur les dits immeubles pour raison d'hypothèques légales devront requérir ces inscriptions avant la transcription du jugement d'adjudication, sous peine de forclusion

Pour tous renseignements s'adresser à Me Charles **Bontoux**, avoué à Sisteron poursuivant la vente.

C. BONTOUX.

Dûment enregistré.

Etude de Me Ch. BONTOUX
Avoué, Licencié en Droit
à **Sisteron** (Basses-Alpes)

EXTRAIT

d'un jugement de Séparation de Biens

Suivant jugement contradictoire rendu par le tribunal civil de première instance de Sisteron le vingt-un Juin mil-neuf- cent-cinq, la dame Adelaïde-Félicie **Alphand** épouse de Alexandre-Boniface **Espié** avec lequel elle demeure et est domiciliée à **Sisteron** a été séparée de biens d'avec son mari.

Pour extrait certifié conforme :
Sisteron, le 22 juin 1905.

C. BONTOUX.

LECTURES POUR TOUS

Voulez-vous, chaque mois, être renseigné sur tout ce qui s'impose à l'attention universelle ? Lisez les **Lectures pour Tous**, la plus passionnante des revues d'actualité. Au reste, la valeur d'une revue se prouve par son succès. Où ne voit on pas aujourd'hui sous sa pimpante couverture l'attrayante publication que publie la Librairie Hachette et dont les romans, nouvelles, comédies, les articles d'information curieuse. les merveilleuses illustrations forment un ensemble vraiment incomparable ?

Lisez le sommaire du N° de **Juin**.

Sa Majesté Abd-el-Aziz, sultan du Maroc. — Cinq cent kilos à bout de bras. — Les dernières heures des condamnés, par G. Lenôtre. — *Le retour à la Terre,* par J. Méline. — *Promenade à la Mode. — Educations princières : Du Haras au champ de course. — Un jardin est un œuvre d'art. — Dans la gueule du loup,* roman. — *Le pain des poumons. — Fautes de grives. — Ingénieur à quatre pattes.*

Abonnements. Un an : Paris, 6 fr. ; Départements, 7 fr. ; Etranger, 9 fr. — Le N° 50 centimes.

VINS EN GROS

Nouvelle Baisse de Prix

Vins ordinaires, **18 fr.** l'hectolitre.
— supérieurs, **20 fr.** —

Vins d'Algérie

Vins rouges, 12 degrés, **22 fr.** l'het.
Vins blancs, 12 degrés, **30 fr.** —

Réduction à MM. les débitants

ON PORTE A DOMICILE

s'adresser M. FIGUIERE, route de Noyers, Sisteron.

Magnifiques Bébés !

COMBIEN nous sommes heureux lorsque nos enfants sont gais, frais, dispos, vigoureux et pleins d'entrain ! Mais, hélas, que de pauvres bébés, aussi, restent au lit, cloués par la douleur ! Mais êtes-vous bien sûres, ô mères, que ce ne soit pas un peu votre faute? Pourquoi ne donnez-vous pas à votre enfant ce souverain remède : l'Emulsion Scott à l'huile de foie de morue, cure infaillible contre toutes les affections particulières à l'enfance : rachitisme, dépérissement, manque d'appétit, dentition difficile. Voyez donc, à ce sujet, l'aimable attestation de Mme Célérier, Sage-femme à Pontgibaud :

"J'ai constaté aussi dans le cas de dentition très difficile, ce véritable martyre des enfants, la prompte efficacité de votre Emulsion Scott pour calmer toutes souffrances, la sortie des dents se fait sans malaise dès les premières doses de votre remède qui, tout en même temps, assure aux enfants une saine croissance

L'EMULSION SCOTT est composée d'huile de foie de morue qui, en raison de son mélange avec les vivifiants hypophosphites de chaux et de soude, devient beaucoup plus efficace et infiniment plus plaisante que l'huile elle-même ; elle est, surtout, même à petite dose, des milliers de fois plus bienfaisante que n'importe quelle quantité de ces émulsions faussement dites "bon marché", offertes au public sans le moindre souci de sa santé. N'oubliez pas, non plus, que l'huile ordinaire ne peut faire à votre malade ce que ferait

l'Emulsion Scott,

c'est-à-dire le guérir promptement, radicalement ; donnez-lui donc de l'EMULSION SCOTT qui, comme en témoignent les Docteurs les plus éminents, guérit trois fois plus vite que l'huile ordinaire !

S'il vous est agréable d'en essayer auparavant, envoyez-nous, tout en mentionnant ce journal, 0 fr. 50 de timbres-poste à l'adresse suivante : EMULSION SCOTT (Delouche & Cie), 356, rue St-Honoré, Paris ; nous vous ferons parvenir, franco, un échantillon.

On demande un apprenti à l'Imprimerie du Journal.

Le Sel **Cérébos** est un aliment précieux pour le cerveau les nerfs et le sang

Dépôt : Droguerie A. TURIN. Sisteron

La Vie Heureuse et le Conseil des Femmes

La *Vie Heureuse* de Juin dépasse encore en luxe et en beauté tout ce qu'elle promettait. Pour l'enrichir d'une foule d'articles étincelants d'actualités qu'illustrent une profusion de photographies lumineuses et vivantes, il a fallu ajouter à ses 32 pages habituelles, 16 planches tirées en couleur, Ce numéro consacré au Grand-Prix constitue la plus belle revue que puissent rêver les sportsmen, les élégantes, les lettrés, les mondains et les artistes. Voici d'ailleurs le sommaire du No de Juin de la *Vie Heureuse.*

Mlle Bréval dans Armide. — *Comment choisir une femme. — Et maintenant, mariez le roi d'Espagne ! — Une fête en l'honneur de Jacques Callot. — Notre enquête sur le Duel. — La femme Mandchoue. — Mme du Gast à bord du* Camille, — Chronique de notre Jury ; *Trois œuvres nouvelles. — L'exposition des œuvres d'A. Besnard. — Les drags. Louis XIV à Vincennes au XXe siècle. — Les imprévus de l'Automobile. — Le dispensaire du Dr Sobin. — Au ranelaf-club de Londres.* — La jeune fille et la Fée. par *Camille Mauclaire. — Pour vivre son été à la Robinson.* — Procés perdu, procés gagné, *saynète d'Henri Berteyle.*

HUILES

M. Henri **Estublier**, marchand *d'Huiles à Sisteron, rue Saunerie*, à l'honneur d'informer le public qu'il tient les huiles pour *friture de 1re qualité*, complétement *démargarinées* et *filtrées*, ne pas confondre avec tant d'autres huiles mises en vente qui sont mal saines.

Spécialité
pour les Huiles d'Olives
Essayez, vous en jugerez ! !

Il offre également les **cafés** torréfiés extra.

Modern-Bibliothèque

Nouvelle Collection imprimée sur papier couché à 95 cent. le volume broché

Vient de paraitre chez tous les libraires et dans toutes les gares :

RENÉE MAUPERIN
par
EDMOND ET JULES DE GONCOURT
75 illustrations d'après les aquarelles de Morin

Volumes déjà parus dans cette collection :
Paul Bourget : *Cruelle Enigme* ; Paul Hervieu : *Flirt* ; André Theuriet : *La Maison des Deux Barbeaux* ; Octave Mirabeau : *L'Abbé Jules* ; Abel Hermant : *Les Transantlatiques* ; Paul Bourget : *André Cornélis* ; Jean Richepin : *La Glu* ; Henri Lavedan : *Sire* ; Paul Hervieu : *L'inconnu* ; Barbey d'Aurevilly : *Les Diaboliques* ; Gustave Guiches : *Céleste Prudhomat* ; Abel Hermant : *Souvenirs du Vicomte de Courpière* ; Abel Hermant : *Monsieur de Courpière marié* ; Paul Hervieu : *l'Armature* ; Léon Daudet, *Les Deux Etreintes* ; Tristan Bernard, *Mémoires d'un Jeune homme rangé,*

PRIX DE CHAQUE VOLUME
Broché : 95 cent. (1 fr. 25 par la Poste)
Relié : 1 fr. 50 (1 fr. 90 —

A paru hors série
Au Service de l'Allemagne
Roman Inédit
par MAURICE BARRES
avec 100 illustrations et 8 aquarelles en couleurs hors texte de CONRAD

Il paraît un volume au commencement de chaque mois

ARTHEME FAYARD, ÉDITEUR
78, Boulevard St-Michel. PARIS

En vente chez tous les Libraires et dans les Gares

Bulletin Financier

En l'absence de nouvelles concernant les négociations relatives à la question marocaine la Bourse est calme est ferme. Notre 3 0|0 s'inscrit à 98.82. L'Extérieure nullement influencée par la chute de M. Villaverde, progresse au contraire à 91.17. L'Italien est lourd à 106.60.

Peu de changement dans le groupe des valeurs de crédit. La Société Générale se retrouve, ferme à 641 fr. Par contre, le Crédit Lyonnais, toujours paralysé par les quantités considérables de fonds russes qui encombrent son portefeuille, s'alourdit à 1103 fr. Comptois d'Escompte, 655 fr.

Les chemins français sont inactifs. Le marché des valeurs de traction et celui des valeurs de cuivre restent faibles. Métropolitain délaissé à 582 fr.

En banque, l'action St-Raphaël Quinquina est recherchée à 145, de même que la Capillitas, en progrès à 56.75.

Les mines d'or sont mieux tenues. La New Kaffirs se montre particulièrement ferme à 43 fr.

LA KABILINE
Véritable Teinture des Ménages
LA KABILINE
Pour rendre neufs ses Vêtements
LA KABILINE
Adoptée par les Personnes économes
LA KABILINE
Vendue dans le monde entier
ESSAYEZ-EN !
Le Paquet : **40** Centimes

LESSIVE PHÉNIX
ne se vend qu'en paquets de
1, 5 & 10 KILOGR.
500 & 250 GRAMMES
portant la Signature **J. PICOT**

Tout produit en sacs toile ou en vrac, c'est-à-dire non en paquets signés J. PICOT, *n'est pas* de la
LESSIVE PHÉNIX

La grande Marque Française des Desserts Fins.
BISCUITS PERNOT
DIJON-PARIS
LYON-MARSEILLE
BORDEAUX-LILLE
L'ISLE-s/-SORGUE
GENÈVE
(5 Usines).
GRANDS SUCCÈS.
Suprême Pernot
AMANDINE de PROVENCE
FLEUR DES NEIGES
SORBET
SUGAR PERNOT
le Pjou-Pjou
Madrigal Pernot
PETIT BEURRE GAMIN
DERNIÈRE CRÉATION
SENORITA
CIGARETTE FOURRÉE

Franco à l'essai. — Spécimen des
MONTRES et BIJOUX **TRIBAUDEAU**
G. TRIBAUDEAU, Fabricant Principal à BESANÇON
livre ses produits directement au Public, soit chaque année plus de 500.000 objets : Montres, Chronomètres, Bijoux, Pendules, Orfèvrerie, Réparations. *Gratis et Franco Tarifs illustr.*
On trouve la Montre TRIBAUDEAU à la Fabrique seulement.

ARTICLES SPÉCIAUX Caoutchouc et Baudruche
pour USAGE INTIME
ECHANTILLON ET CATALOGUE contre 0f30 ou 1 fr. 25 pour 5 échantillons sous pli cacheté. — Recommandés par Sommités médicales. — MAISON FONDÉE EN 1876.
H. CHASTAN, 68, Rue J.-J. Rousseau, Paris.

CHOCOLAT MENIER
Refuser les Imitations.

Sisteron. — Imprimerie A. Turin.

Le Gérant : Pascal LIEUTIER

© VILLE DE SISTERON

PLOMBERIE - ZINGUERIE - FERBLANTERIE

Albert Clément

× Rue Droite, SISTERON (Basses-Alpes) ×

M. CLEMENT informe sa nombreuse clientèle qu'après d'actives recherches et d'essais multipliés, il vient de créer et mettre en vente un appareil "fumivore" dont il garantit la complète efficacité.

Le paiement n'aura lieu qu'après le succès.

Le bain d'étamage à l'étain fin, aura lieu tous les 1e jeudis du mois.

Installation d'Eau, de Pompe et d'Acétylène - Travaux de Bâtiment

Ustensiles de Ménages - Chauffage et Eclairage

Vitrerie - Alcool, Essences, Huile de Lin, Esprit de Sel

MACHINES A COUDRE

« PFAFF et MÉRIDIONALE »

On ne doit pas comparer les machines à coudre **PFAFF** et **MERIDIONALE** aux nombreuses machines de bas prix offertes par la concurrence. Tandis que celles-ci sont de qualité absolument inférieure, les machines **Pfaff et Méridionale** répondent au contraire aux plus grandes exigences par rapport à la durabilité et au bon travail en raison des matières excellentes avec lesquelles elles sont construites.

Méfiez-vous des offres de MACHINES A BAS PRIX !

Pour tous renseignements, s'adresser

MAISON CHAURAND, DIGNE (B.-A.)

Envoi franco du Catalogue

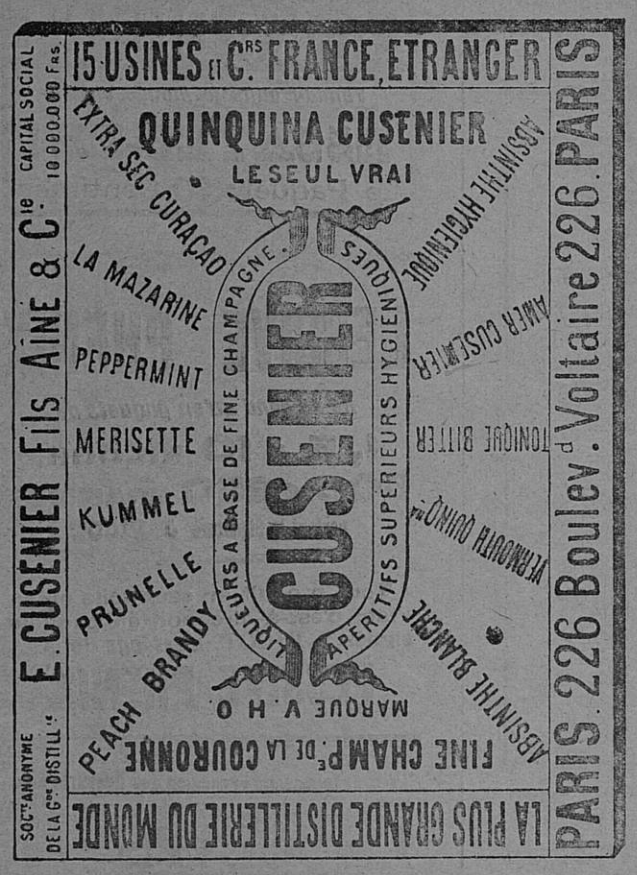

BELLE JARDINIÈRE

PARIS — 2, Rue du Pont-Neuf, 2 — PARIS

La Plus Grande Maison de Vêtements du Monde entier

VÊTEMENTS

pour HOMMES, DAMES et ENFANTS

AGRANDISSEMENTS TRÈS IMPORTANTS

de Tous les Rayons

par l'ADJONCTION de 4 NOUVEAUX IMMEUBLES

Envoi FRANCO des CATALOGUES ILLUSTRÉS et d'ÉCHANTILLONS sur demande.

Expéditions Franco à partir de 25 francs.

SEULES SUCCURSALES : LYON, MARSEILLE, BORDEAUX, NANTES, ANGERS, LILLE, SAINTES.

DU CHOIX D'UN JOURNAL FINANCIER

Jamais le Capitaliste et le Rentier n'ont eu plus besoin d'un organe financier et industriel *impartial et parfaitement informé.*

Jamais le nombre des valeurs, anciennes et nouvelles, placées dans le public n'a été aussi considérable!

Jamais il n'a été aussi difficile de bien placer son argent; telle valeur, qu'on croit de tout repos, est mauvaise; telle autre, délaissée, est avantageuse à acheter.

Le choix d'un Journal financier est donc très important; de ce choix dépend la fortune ou la ruine!

Le Moniteur des Capitalistes et des Rentiers se recommande spécialement par la *sûreté de ses informations*, par son indépendance absolue, et par les soins apportés à l'étude des valeurs et des affaires.

Le Moniteur des Capitalistes et des Rentiers (24e année) a des documents complets sur toutes les affaires créées depuis sa fondation.

Tous les dimanches, il donne une étude impartiale des valeurs; la cote complète officielle de toutes les valeurs; des informations; des conseils de placements; il se charge de la surveillance des portefeuilles et satisfait ainsi à toutes les exigences de ses Abonnés.

L'abonnement est de cinq francs par an; mais, **à titre d'essai**, *et pour permettre à tout le monde de l'apprécier*, **le Moniteur des Capitalistes et des Rentiers** sera envoyé, pendant un an, **moyennant un franc**, à toute personne qui en fera la demande.

Les Capitalistes et les Rentiers qui ne feraient pas le sacrifice de **un franc** pour recevoir chaque semaine, **pendant toute une année**, un journal aussi complet, aussi important, aussi bien informé, ne peuvent s'en prendre qu'à **eux**, si, par négligence ou par ignorance, ils arrivent à compromettre leur fortune souvent si péniblement acquise.

On s'abonne au **Moniteur des Capitalistes et des Rentiers**, sans frais, dans tous les bureaux de poste, ou Boulevard Haussmann, n° 50, Paris (IXe).

LE RÉGÉNÉRATEUR UNIVERSEL des CHEVEUX de Mme S. A. ALLEN

rend aux cheveux blanchis ou décolorés la couleur, l'éclat et la beauté de la jeunesse. Il renouvelle leur vie, leur force et leur croissance. Les pellicules disparaissent en peu de temps. C'est une préparation sans égale. Son parfum est riche et exquis. "UNE SEULE BOUTEILLE M'A SUFFI" c'est là l'exclamation de beaucoup de gens dont les cheveux gris ont repris leur couleur naturelle, et dont les parties chauves se sont recouvertes de cheveux, après en avoir fait usage d'une bouteille. Ce n'est pas une teinture. 92, Boulevard Sébastopol, Paris

SE TROUVE CHEZ LES COIFFEURS, PARFUMEURS, ET PHARMACIENS ANGLAIS.

ON DEMANDE un APPRENTI

à l'Imprimerie du Journal

Impressions

COMMERCIALES ET DE LUXE

CIRCULAIRES

Têtes de Lettres

BROCHURES

Lettres de Mariage

DE NAISSANCE

et de Décès

PRIX-COURANT

ENVELOPPES

IMPRIMERIE NOUVELLE

SISTERON (B. A.)

AUG. TURIN

Cartes de Visite & d'Adresse

IMPRIMÉS POUR MAIRIES

Affiches de toutes dimensions

La Maison se charge de faire exécuter toutes les

Impressions Lithographiques

LIVRAISONS RAPIDES — PRIX MODÉRÉS

Impressions

COMMERCIALES ET DE LUXE

FACTURES

Livres à Souche

REGISTRES

Labeurs

PROSPECTUS

MANDATS

Etiquettes en Couleurs

VARIÉES

PAPETERIE DE LUXE

Horlogerie — Bijouterie — Orfèvrerie

AUBERT

Rue du Glissoir

(ancienne Maison Chrestian)

— SISTERON (B.-A.) —

ASSORTIMENT COMPLET DE BIJOUX POUR MARIAGE

Bronzes d'Art et objets de fantaisie pour cadeaux

Réparations très soignées *par M. AUBERT fils, ex-élève diplômé de l'Ecole d'horlogerie de Cluses et Lauréat des ouvriers d'art.*

— **Prix Modérés** —

A LOUER

JOLI PETIT MAGASIN

pouvant servir à tout commerce

A VENDRE

VITRAGES EN BON ÉTAT

s'adresser au bureau du Journal.

Éviter les contrefaçons

CHOCOLAT MENIER

Exiger le véritable nom

Digestions excellentes, teint frais, santé parfaite

PURGATIF GÉRAUDEL

En tablettes, délicieux au goût, effet rapide sans coliques.

En vente à la Droguerie TURIN à Sisteron

Le Gérant — Vu pour la légalisation de la signature ci-contre — Le Maire,

© VILLE DE SISTERON